

Nom de votre association

Sigle

LE DOSSIER EST A RENVoyer COMPLET ET SIGNE:

AVANT LE 01 DECEMBRE 2012

- ✓ **Par courrier à Monsieur le Maire** : Hôtel de Ville - Place de la République - 92701 Colombes Cedex
- ✓ **Par mail** : courrier@mairie-colombes.fr

Toute pièce manquante au dossier bloquera le mandatement de la subvention après le vote du Conseil Municipal.

Sans l'attestation sur l'honneur figurant ci-dessous dûment complétée et signée, le dossier ne sera pas instruit. Pour simplifier vos démarches, l'ensemble du dossier sera de préférence retourné par mail.

Attestation sur l'honneur ¹

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'association, en qualité de (fonction)

- certifie que l'association est régulièrement déclarée

- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;

- certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

- demande une subvention de : € auprès de la Ville de Colombes

- précise que cette subvention, si elle est accordée, devra être versée au compte bancaire ou postal de l'association RIB joint au présent dossier

Fait, à le

Nom Signature

NB. - Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales, toute association, œuvre ou entreprise, ayant reçu une subvention pourra être soumise au contrôle des représentants de la collectivité qui l'a accordée. Ce contrôle pourra s'effectuer sur pièces et sur place.

¹ Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service de la Vie Associative – Mairie de Colombes.

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION.

Nom de l'association (**nom statutaire en toutes lettres**) :

~~Sigle de l'association :~~

~~Objet de l'association Recopiez l'article tiré des statuts de votre association correspondant aux buts / à l'objet de votre association.~~

.....

.....

.....

Date de déclaration en Préfecture :

Adresse du siège social :

Code postal : Ville :

N° SIRET :

IDENTIFICATION DU REPRESENTANT LEGAL DE L'ASSOCIATION : le Président ou autre personne désignée par les statuts

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DU DOSSIER DE SUBVENTION : tout courrier de la ville sera adressé au président de l'association, à l'adresse du siège social

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

LISTE A JOUR DES MEMBRES DU BUREAU :

	Nom/Prénom	Adresse	Code Postal	Ville	Téléphone
Président(e)					
Vice-Président(e)					
Trésorier(e)					
Trésorier(e) adjoint(e)					
Secrétaire					



Demande de subvention de Fonctionnement pour l'année 2013

3/6

Secrétaire adjoint(e)					
--------------------------	--	--	--	--	--

ÉLÉMENTS SUR LA VIE STATUTAIRE :

Réunions statutaires	Bureau	Assemblée Générale	Assemblée Générale Extraordinaire
Date de la dernière réunion			
Nombre total de réunions en 2012			

EFFECTIF SALARIE DE VOTRE ASSOCIATION

	2012
Votre association comprend t-elle un/des salarié(s) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nombre de salariés au total :	
Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) ²	
Cumul des 3 salaires annuels bruts les plus élevés	

Précisez le(s) emploi(s) concernés par les ETP :

.....
.....

BENEVOLES : Toute personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association, de manière non rémunérée.

Nombre total de bénévoles en 2012 :
→ Dont membre du bureau :

Estimation du volume global d'heures de bénévolat sur 12 mois, tous bénévoles confondus : heures
Estimation en ETP ² bénévoles : ETP bénévole

FORMATION :

	2012
Avez-vous participé à une séance d'aide au remplissage du dossier de demande de subvention ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Si vous souhaitez disposer de formation, contacter le service de la vie associative.

Pour rappel : des séances d'accompagnement au remplissage de ce dossier de demande de subvention sont organisées par le service vie associative, voir les dates et conditions d'inscription en page 5.

² Calcul de l'ETP :

- Un temps plein équivaut à 35h hebdomadaire soit 1820h/an, donc nombre d'ETP = nombre d'heures annuelles travaillées en 2012 tous salariés confondus / 1820.
- Un salarié dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année correspond à 0,8 ETP
- Un salarié en CDD de 3 mois et travaillant à 80% correspond à (0,8x3 mois)/12 soit 0,2 ETP

PIECES A JOINDRE impérativement :

JOINDRE AU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :	Vous n'avez pas reçu de subvention de la ville depuis 2011	Vous avez déjà reçu une subvention en 2012
L'annexe financière	A FOURNIR	A FOURNIR
L'annexe de renseignements correspondant à votre catégorie d'activités	A FOURNIR	A FOURNIR
RIB ou RIP (INDISPENSABLE POUR LE TRESOR PUBLIC)	A FOURNIR	A FOURNIR
Le dernier rapport d'activité	A FOURNIR	A FOURNIR
Le procès verbal de la dernière Assemblée Générale	A FOURNIR	A FOURNIR
Statuts signés, à jour, de votre association	A FOURNIR	SI modification
Récépissé du dépôt à la Préfecture	A FOURNIR	SI modification

ENFIN, VOUS POUVEZ EGALEMENT NOUS COMMUNIQUER TOUTES INFORMATIONS ET TOUS DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES UTILES A LA BONNE CONNAISSANCE DE VOTRE ASSOCIATION.

RAPPEL : Si certains points vous font problème et pour vous aider à compléter ce dossier, comme l'an dernier, le service de la vie associative vous accueillera, dans la salle de la vie associative :

- **jeudi 8 novembre à 19 heures**
- **lundi 12 novembre à 19 heures**
- **samedi 24 novembre à 10h00,.**

Si vous souhaitez bénéficier de cet appui, il vous est demandé de bien vouloir au préalable étudier le dossier, rassembler toute pièce ou document nécessaire, y compris non finalisés, et lister l'ensemble de vos difficultés.

Merci de confirmer votre présence à ces réunions, en contactant l'accueil de la vie associative par téléphone au 01 47 60 82 98 ou par mail à vie-associative@mairie-colombes.fr.